

« Au cœur de Peyrieu »

Ecouter, informer, échanger et agir !

Numéro 5, juillet 2021

Le point sur les budgets municipaux

En 2020, nous n'avons pu faire qu'une **partie** de ce que nous avons proposé : informatisation de la mairie, développement des moyens de communication avec les Peyriolans, travail sur la garderie/cantine, régularisation des subventions 2019 et 2020 attribuées aux associations...

Contrairement à ce qui avait été dit et écrit l'an passé, et qui avait été confirmé par la Trésorerie de Belley, la situation financière de la commune est bien plus **complexe** que ce que l'on pensait et espérait.

Un **prêt** de type relais de 300 000€ avait été contracté en 2019 pour l'important projet « extension de l'école ». Celui-ci doit être intégralement et obligatoirement remboursé avant le 1^{er} août 2021 ! Ce prêt relais avait été contracté en attente du retour du versement de la subvention de la Région et de la FCTVA (fond de compensation pour la TVA) liés au projet de l'école. Mais une grande partie du montant de ces recettes (prêts et subventions) a été dépensé pour des travaux d'un coût plus élevé que prévu.

Nous avons donc été amenés à faire des **choix drastiques** au niveau de notre programme budgétaire 2021. Néanmoins, nous avons décidé de mettre à jour les grilles de traitement des agents communaux, de réactualiser le budget pour le fonctionnement de l'école et les actions demandant peu de financement. Nous avons aussi décidé de ne pas augmenter le taux de la taxe **foncière** (la partie reversée par le Département à la commune sera plus importante pour compenser la forte diminution de la taxe d'habitation).

Un **travail important a été réalisé** afin de récupérer de la FCTVA (versement de la TVA en investissement depuis 2017) et la subvention de la région pour un montant de 70 000€. Ces derniers montants nous permettront de rembourser le prêt relais.

La **Trésorerie** nous a également indiqué que nous devons réaliser, pour 2021, un budget **sincère**. Dans cette logique, nous devrions rattraper le retard sur les **amortissements** de très nombreux projets des années précédentes, dans les budgets eau et assainissement. Des solutions sont recherchées avec la trésorerie dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement à la CCBS en visant un minimum de conséquences sur l'équilibre budgétaire de la commune.

Actuellement, notre **taux d'endettement** représente 1 288€ par habitant en 2020.

Par comparaison, la moyenne du taux d'endettement de l'ensemble des communes du département ne représente que 691€ (information donnée par la Trésorerie).

De ce fait, pour 2021, nous avons décidé :

- * de **limiter** les dépenses en dehors des charges incompressibles,
- * d'**optimiser** les coûts, de favoriser la mutualisation,
- * de **reporter** la majorité de nos projets importants sur les prochaines années tout en favorisant des travaux et des actions à moindre coûts.

En conclusion, 2021 ne sera pas une année « blanche » mais une année de transition pour assainir le budget communal. Nous vous souhaitons de passer un bel été et prenez soin de vous.

Le conseil municipal

No pas jouer sur la voie publique